

FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

F88S142
05 00

DATE DE PRÉPARATION
28 nov. 2009

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NUMÉRO DU PRODUIT

F88S142

NOM DU PRODUIT

High Solids Acrylic Enamel, Silver

NOM DU FABRICANT

THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY
101 Prospect Avenue N.W.
Cleveland, OH 44115

NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET SITES WEB

Renseignements réglementaires	(216) 566-2902
Urgence médicale	(216) 566-2917
Urgence de transport*	(800) 424-9300

*pour une urgence chimique SEULEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident)

SECTION 2 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	Ingredient	UNITÉS	PRESSION VAPEUR
2	64742-88-7	Solvant Naphta Aliphatique Moyen		
		ACGIH TLV	100 PPM	2 mm
		OSHA PEL	100 PPM	
3	100-42-5	Styrene		
		ACGIH TLV	20 PPM	4,3 mm
		ACGIH TLV	40 PPM STEL	
		OSHA PEL	100 PPM	
		OSHA PEL	215 PPM CEILING	
34	110-43-0	Heptane-2-one		
		ACGIH TLV	50 PPM	3,855 mm
		OSHA PEL	100 PPM	

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES

SOURCES D'EXPOSITION

L'exposition peut se produire par l'INHALATION des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation.
La PEAU et les YEUX peuvent entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

EFFET DE LA SUREXPOSITION

YEUX: Irritation des YEUX.

PEAU: L'exposition prolongée ou répétée risque de provoquer l'irritation des peau.

INHALATION: Irritation des voies respiratoires supérieures.

Peut causer la dépression nerveuse. Une sur-exposition excessive à ce produit peut entraîner la perte de conscience, voire même la mort.
L'exposition, excessive et prolongée, aux solvants de la 2 section peut entraîner de mauvaises conséquences aux systèmes du foie et urinaire.

SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

Les maux de tête, l'étourdissement, la nausée et la perte de coordination des mouvements sont tous des symptômes d'exposition excessive aux vapeurs ou à la brume de pulvérisation.

La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION

En général, aucun exposition n'est reconnue.

CANCÉROGÉNÉICITÉ

Voir la Section 11.

HMIS Codes

Santé	2*
Inflammabilité	3
Réactivité	2

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

- YEUX:** Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Aller voir un médecin.
- PEAU:** Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.
Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.
- INHALATION:** Si une personne en est affectée, l'aider à sortir des lieux. Rétablir la respiration. Aider la personne à rester calme et au chaud.
- INGESTION:** N'incitez pas la personne à vomir. Aller voir un médecin immédiatement.

SECTION 5 — MESURES EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR	LIE	LSE	CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ
80 °F PMCC	1,0	7,9	ETIQUETTE ROUGE -- Inflammable, point critique en dessous de 38 C (100 F)

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse

DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS

Les contenants fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une très grande chaleur.

L'application aux surfaces chaudes exige qu'on prenne des précautions spéciales.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

MESURES PARTICULIÈRES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

SECTION 6 — MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÈRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES

- Enlever toute source de combustion. Bien aérer.
- Nettoyer avec un absorbant non réactif.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE

U.S. DOL Storage Class IC

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DE LA MANIPULATION

CONTENU INFLAMMABLE. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue.

Aucours de l'utilisation de ce produit jusqu'à la disparition de toutes les vapeurs: Garder l'endroit bien aéré. Eviter de fumer. Eteindre toute flamme, veilleuse d'appareils et réchauds. Couper la courant des poêles, des outils et appareils électriques ainsi que de toute autre source de combustion.

Suivre les procédures approuvées pour attacher solidement et pour permettre l'écoulement de l'électricité dans le sol.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas en usage. Transvaser seulement dans des contenants approuvés et ayant des étiquettes complètes et convenables. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE AUCOURS DE L'UTILISATION

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

Ce produit peut contenir des matières classifiées comme petites particules irritantes, telles que le dioxyde de titane ou le carbonate de calcium (voir la liste ACGIH TLV, la préface et l'annexe D). On peut avoir ces particules dans des proportions dangereuses uniquement au moment du grattage et de l'érafflement de la couche séchée. Si la liste dans la 2e section ne fait aucune mention spécifique de la présence des poussières de particules, les limites applicables sont: pour ACGIH TLV 10 mg/m³ (concentration totale de poussière), 3 mg/m³ (fractionnée de respiratoire).

VENTILATION

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue au-dessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Si on ne peut pas maintenir, par simple ventilation, le niveau auquel on s'expos personnellement en dessous des limites applicables, porter un respirateur à filtre de vapeur organique et particules approprié et bien ajusté approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2e section.

Pendant que vous frottez ou poncez la couche séchée, porter un respirateur à filtre de poussière et de brume, approuvé par NIOSH/MSHA pour vous protéger contre la poussière qui peut éventuellement se dégager de ce produit, de la peinture ou de l'abrasif.

GANTS PROTECTEURS

Porter les gants recommandés par le fournisseur de gants pour se protéger contre les produits de la 2e section.

LUNETTES DE SÉCURITÉ

Porter les lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

AUTRES PRÉCAUTIONS

L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POIDS DU PRODUIT	8,16 lb/gal	978 g/l
DENSITÉ	0,98	
COURBE D'ÉBULLITION	293 - 395 °F	145 - 201 °C
POINT DE FUSION	P.D.	
VOLUME VOLATIL	49%	
VITESSE D'ÉVAPORATION	Plus lent que l'Éther	
DENSITÉ DE LA VAPEUR	Plus lourd que l'Air	
SOLUBILITÉ DANS L'EAU	P.D.	
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)		
	3,38lb/gal	405g/l Moins d'eau et de Solvants Exemptés
	3,38lb/gal	405g/l Émis COV

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ — Stable****CONDITIONS À ÉVITER**

Aucun connu.

INCOMPATIBILITÉ

La contamination de ce produit avec de l'eau, des acides ou des alcalins, peut provoquer la formation de l'hydrogène, qui pourrait augmenter d'une façon dangereuse la pression dans les contenants fermés.

PRODUITS DANGEREUX DÙ À LA DÉCOMPOSITION

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne Peut Pas De Produire

SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES**RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES**

Il existe des rapports de recherches qui associent des troubles permanentes du cerveau et du système nerveux à l'exposition excessive, répétée et prolongée aux solvants.

Le styrene est inscrit par IARC comme une substance cancérigène chez l'humain fondée sur "évidence insuffisante chez l'humaine", "évidence restreinte chez les animaux", et le fait que ceci se transforme en oxyde de styrene, ce qui a été prouvé comme ayant l'effet de causer le cancer chez les animaux. Toutefois, les études conduites chez les humains exposés pour une longue période de temps au styrene, n'ont pas démontré aucun effet cancérigène.

INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CAS No.	Ingredient			
64742-88-7	Solvant Naphta Aliphatique Moyen	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		Pas Disponible
100-42-5	Styrene	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		5000 mg/kg
110-43-0	Heptane-2-one	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible
		LD50 RAT		1670 mg/kg

SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES**DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ**

Aucunes donnies disponibles.

SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT**MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act"(RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test de combustion afin de déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Incinérer dans un endroit approuvé. Ne pas incinérer les contenants fermés. Respecter les lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 14 — DONNÉES SUR LE TRANSPORT

US Ground (DOT)

1 Gallon and Less may be Classed as CONSUMER COMMODITY, ORM-D

Larger Containers are Regulated as:

UN1263, PAINT, 3, PG III, (ERG#128)

DOT (Dept of Transportation) Hazardous Substances & Reportable Quantities

Styrene monomer 1000 lb RQ

Bulk Containers may be Shipped as (check reportable quantities):

UN1263, PAINT, 3, PG III, (ERG#128)

Canada (TDG)

UN1263, PAINT, CLASS 3, PG III, LIMITED QUANTITY, (ERG#128)

IMO

UN1263, PAINT, CLASS 3, PG III, (27 C c.c.), EmS F-E, S-E

SECTION 15 — DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

SARA 313 (40 CFR 372.65C) AVIS DE FOURNISSEUR

CAS No.	CHIMIQUE/COMPOSÉ	% by WT	% Element
100-42-5	Styrene	3	

CALIFORNIA PROPOSITION 65

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

DONNÉES SUR LA TSCA

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

SECTION 16 — AUTRES DONNÉES

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune garantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.